



la banque ne respecte pas ses engagements

Par **ElianeTarn**, le **16/12/2014 à 18:47**

Bonjour à tous et merci par avance pour vos aimables conseils.

J'ai ouvert un P.E.L. à la Sté Générale à bastia. Après plusieurs demandes, je ne suis pas arrivée, à ce jour, à que l'on me vire la totalité de ce compte. J'ai donc adressé une lettre en recommandé, il y a dix jours. Aujourd'hui, j'ai rencontré le directeur qui prend 48 heures pour me donner sa réponse..... Je n'en peux plus. Quel est le droit dans ce domaine ? , le contrat stipule, 48 heures de délai.... MERCI BEAUCOUP DE VOS CONSEILS.

Par **moisse**, le **17/12/2014 à 09:47**

Bonjour,

Le transfert d'un PEL demande l'accord des 2 établissements bancaires, le futur "ex" et le prochain.

Alors seulement le transfert est possible, avec conservation des droits acquis.

Sinon ne reste que la clôture et réouverture, avec perte des droits.

Par **ElianeTarn**, le **17/12/2014 à 18:38**

Bonsoir, Merci beaucoup Moisse pour votre réponse. Je n'ai pas précisé mais le L.E.P doit être soldé sur mon compte courant dans la même banque. bonne soirée à vous, par avance